ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 34, NUMÉROS 3-4, QUÉBEC, NOVEMBRE 2005

Patrimoine immobilier à l'Assemblée nationale du Québec

Photo Daniel Lessard

Brèves 2

Le nouvel organigramme de la Bibliothèque 3
Philippe Sauvageau

La conservation du patrimoine immobilier à l'Assemblée nationale du Québec 5
Guy L. Huot et Jean-François Cossette

Le chaînon manquant dans la Charte démocratique interaméricaine 11
Fatima Houda-Pepin

Un trésor bibliographique 15
Gaston Bernier

Cyberdémocratie et cyberparlement : vers un changement de la gouvernance au Québec? 17
Chantal Rainville

La reliure à la Bibliothèque : coup d'œil sur le passé 23
Gaston Bernier

BRÈVES

Décès d'anciens parlementaires :

- Le 24 mai 2005, **M. Guy Tardif**, député péquiste de Crémazie (1976-1985); le 1er juin 2005, **M. Kenneth Fraser**, député libéral de Huntingdon (1966-1976); le 2 juin 2005, **M. Lucien Cliche**, député libéral d'Abitibi-Est (1960-1970); le 13 août 2005, **M. Ernest Godbout**, député libéral de Québec-Est (1962-1966); le 18 septembre 2005, **M. Richard B. Holden**, député péquiste de Westmount (1989-1994).

12 mai 2005

- La 6e Assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), réunie à Foz do Iguaçu, Brésil, conclut ses travaux en acceptant la proposition de l'Assemblée nationale du Québec de tenir son assemblée générale annuelle à Québec en mai 2008.
- Cent vingt-cinq élèves de la sixième année du primaire participent à la 9e législature du Parlement écolier. Originaires de partout au Québec, les députés-écoliers débattent de trois projets de loi collés à leurs préoccupations.

17 mai 2005

- L'exposition *Le Code civil : une histoire de famille*, organisée par l'Assemblée nationale en collaboration avec plusieurs partenaires, est finaliste dans la catégorie « Exposition » aux prix Zénith 2005. Ces prix soulignent les réalisations en communication gouvernementale.

25 mai 2005

- M. Yves Séguin, député d'Outremont, annonce sa démission.

26 mai 2005

- L'Assemblée nationale du Québec adopte une motion unanime portant sur son opposition à l'implantation de tribunaux islamiques au Québec et au Canada.

6 juin 2005

- M. Bernard Landry remet sa démission en tant que chef du Parti québécois et annonce qu'il quitte ses fonctions de chef de l'opposition et de député de Verchères.
- Mme Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, est désignée chef intérimaire de l'aile parlementaire de l'opposition officielle.

10 juin 2005

- Dévoilement, à la galerie des présidents, de la toile du peintre Denis Jacques représentant Mme Louise Harel. La députée d'Hochelaga-Maisonneuve a occupé le poste de présidente du 12 mars 2002 au 4 juin 2003.

14 juin 2005

- Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, dépose le Rapport d'activité de l'institution pour l'exercice financier 2004-2005. Le Rapport, qui en est à sa sixième édition, traite du travail parlementaire effectué par les députés au cours de la dernière année, des activités destinées aux citoyens, de la diplomatie parlementaire, de la protection du patrimoine politique et de l'administration de l'Assemblée. On peut le consulter dans la section « Fonctionnement de l'Assemblée » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

15 juin 2005

- Signature d'une entente de partenariat entre l'Assemblée nationale et l'Université Laval. Cette entente de trois ans prévoit la mise sur pied, par l'Université Laval, de cours sur le droit, la procédure et les institutions parlementaires, ainsi que la participation de professeurs à des études liées aux champs d'intérêt de l'Assemblée, en plus d'assurer la collaboration de l'Assemblée à des travaux de recherche de professeurs ou d'étudiants sur l'institution parlementaire. De plus, l'entente rendra possibles l'accueil et l'encadrement par le personnel de l'Assemblée de stagiaires de l'Université Laval.

16 juin 2005

- Ajournement de la 1re session de la 37e législature.

28 juin 2005

- Le président de l'Assemblée nationale du Québec dirige une délégation de parlementaires québécois en mission auprès du Sénat de la République française. Ils procéderont également au lancement du site Internet « france-quebec.org », un lieu d'échanges et d'information consacré

(Suite à la page 27)

LE NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA BIBLIOTHÈQUE

Philippe Sauvageau
Directeur
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

L'évolution des structures permet aux organisations de s'adapter à leur environnement et de renforcer leur efficacité. L'Assemblée nationale et sa Bibliothèque n'échappent pas à cette réalité administrative et font sporadiquement l'objet de réaménagements structurels. À la Bibliothèque, le dernier en date est entré en vigueur le 2 mars 2005.

Cette réorganisation administrative de la Bibliothèque est le fruit d'une réflexion, amorcée en juin 2004 avec le retour du Service des études documentaires et l'octroi d'un poste de directeur associé, et remise à l'ordre du jour en début d'année 2005, suite au départ du directeur associé et aux nouveaux mandats confiés à la direction.

Par rapport au précédent schéma organisationnel, le nouvel organigramme présente une structure horizontale quelque peu allégée, destinée à favoriser le renforcement des liens entre certaines fonctions complémentaires : Recherche et Référence, Périodiques et Documentation de presse, Indexation et Édition des débats, Archives et Gestion des documents.

Ainsi, sous l'autorité du directeur, on retrouve maintenant deux grandes unités administratives sous lesquelles les services et les divisions sont regroupés en fonction des missions de la Bibliothèque. La création de la première entité, dédiée à la recherche et à la référence, s'inscrit dans la continuité des actions mises en oeuvre jusqu'ici par la direction pour développer une synergie entre ces deux secteurs d'activité aux complémentarités évidentes. Cette unité regroupe un peu plus d'une quarantaine de personnes. L'autre grande unité administrative est consacrée aux services documentaires et aux archives. Elle compte une trentaine d'employés. Dans ce secteur, on doit signaler la fusion des anciennes divisions Gestion des documents et Archives de même que Indexation et Édition des débats reconstitués (anciennement Reconstitution des débats). Dans les deux cas, l'intégration des ressources affectées à des fonctions interdépendantes, l'une contribuant au succès de l'autre, devrait avoir un impact positif sur la productivité et la qualité des produits et services qui en découlent.

D'autres unités relèvent directement du directeur (11 personnes) : le secrétariat de la Bibliothèque, la gestion financière, le développement des systèmes et des technologies de l'information et une nouvelle cellule affectée aux projets spéciaux. Cette dernière entité regroupe six personnes sous l'autorité du responsable des projets spéciaux. Celui-ci collaborera notamment aux travaux de trois comités, un premier consacré à la mise en place du futur musée de l'institution, un autre au réaménagement du centre des visiteurs et un comité directeur des projets spéciaux (publications et expositions). L'un des mandats de ce dernier comité, qui relève du secrétaire général de l'Assemblée nationale, consiste à rédiger un ouvrage historique de prestige, à paraître en 2008 dans le cadre des activités entourant les célébrations des fêtes du 400e anniversaire de la ville de Québec.

En guise de conclusion, il n'est peut-être pas vain de rappeler qu'un organigramme est un outil de gestion perfectible qui reflète la structure de l'organisation, fixe les niveaux de responsabilité et la ligne hiérarchique et permet de situer les fonctions les unes par rapport aux autres. Sa justification et son utilité reposent cependant en bonne part sur l'adhésion du personnel aux orientations qu'il sous-tend.

Le nouvel organigramme de la Bibliothèque

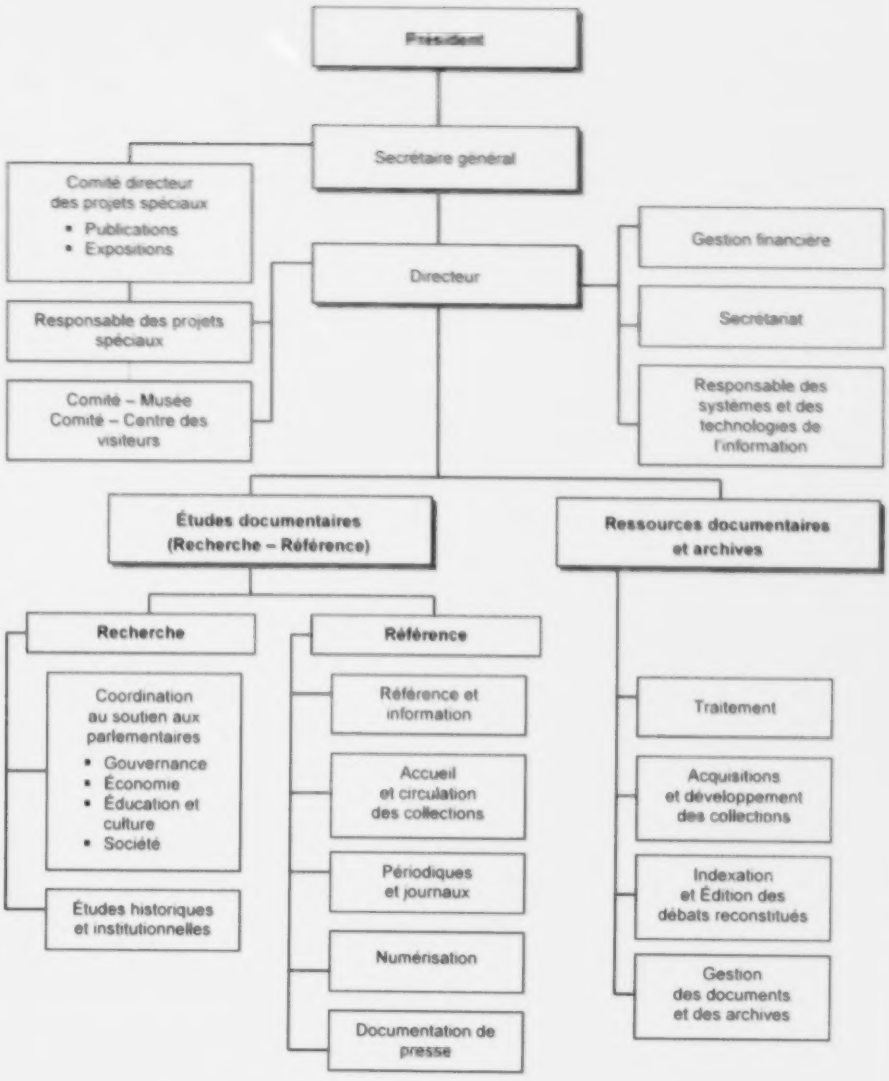

La conservation du patrimoine immobilier à l'Assemblée nationale du Québec

Guy L. Huot
Jean-François Cossette
Direction de la gestion immobilière
Assemblée nationale du Québec

Il est intéressant de constater à quel point certains immeubles en viennent à symboliser les lieux où ils sont érigés. Pensons au lien qui s'établit naturellement entre Athènes et son Parthénon ou, encore, entre Paris et la tour Eiffel. Comment pourrait-on imaginer Washington sans le Capitol ou Londres sans le palais de Westminster? Force est d'admettre que les immeubles qui abritent nos parlements possèdent une symbolique puissante évoquant, chez l'observateur, tantôt une nation, une institution ou tout simplement le pouvoir. Il est d'ailleurs remarquable de constater que la plupart des parlements qui font partie de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) ont choisi une image de leur édifice pour les représenter.

Lorsque notre mission consiste à assurer la préservation d'immeubles patrimoniaux comme ceux de l'Assemblée nationale, il incombe de garder constamment à l'esprit non seulement la symbolique profonde que ces lieux incarnent, mais aussi l'utilisation quotidienne qu'en font les femmes et les hommes qui façonnent le Québec d'aujourd'hui et de demain. Il est aussi impératif d'envisager cette mission avec beaucoup de pragmatisme afin de ne pas écarter d'autres aspects fondamentaux de la question telles la satisfaction des besoins des usagers, l'adaptation des lieux aux nouvelles technologies et la réalisation d'œuvres contemporaines. En d'autres mots, même si les immeubles de la colline Parlementaire revêtent un caractère patrimonial indéniable, ce ne sont pas des musées; ils desservent quotidiennement une foule d'occupants et de visiteurs, ils abritent nos députés et leurs collaborateurs. Ils doivent donc être confortables, sécuritaires, en bon état de conservation et adaptés aux exigences de la vie moderne.

L'hôtel du Parlement
Photo : Daniel Lessard

Durant le dernier quart de siècle, plus de cent millions de dollars ont été investis dans des réalisations visant à assurer la pérennité et la mise en valeur des cinq immeubles de l'Assemblée nationale. Bien que la majorité de ces ouvrages aient été nécessaires et bénéfiques, quelques interventions, aujourd'hui disparues, se sont avérées inadéquates et n'ont pas passé l'épreuve du temps. Plusieurs chantiers ont eu pour objectif la protection du patrimoine tels que la restauration de murs de maçonnerie, des plâtres et du décor de la salle de l'Assemblée nationale,

Les immeubles de l'Assemblée nationale du Québec				
Édifice	Construction	Rénovation	Superficie (m²)	Architectes
Hôtel du Parlement	1877-1886	1974-1989	27 234	Eugène-Étienne Taché
Le Parlementaire	1911-1917	1991	3 097	J. Omer Marchand & Georges-Émile Tanguay
Pamphile-Le May	1910-1915	1999-2002	7 127	J. Omer Marchand & Georges-Émile Tanguay
Jean-Antoine-Panet	1931-1932	1984-1985	8 230	Auger, Beaule & Morissette
André-Laurendeau	1934-1937	1997-1998	13 344	Lacroix, Drouin & Bergeron

ainsi que la restauration des bronzes qui ornent la façade du parlement. D'autres travaux, beaucoup plus terre-à-terre, ont porté sur le changement des systèmes mécaniques et électriques, le remplacement d'ascenseurs et l'installation de systèmes de protection contre les incendies. Plusieurs des travaux visaient aussi à fournir des services et des infrastructures dont on n'aurait même pas imaginé la nécessité il y a quelques décennies. Signalons plus particulièrement l'installation d'un réseau de câblage informatique, l'aménagement de régies pour la télédiffusion des débats et la mise en place d'un système de sécurité intégré. Finalement, quelques interventions qui visaient à créer le patrimoine de demain ont consisté à construire des œuvres contemporaines de qualité qui seront encore présentes et signifiantes dans plusieurs générations. Énumérons à ce titre l'aménagement de la place de l'Assemblée-Nationale et l'érection, dans les jardins du parlement, de nouveaux monuments commémorant le souvenir de premiers ministres disparus et d'hommes politiques du 19e siècle.

Les multiples réalisations immobilières effectuées à l'Assemblée nationale se répartissent donc à travers diverses catégories

La salle Louis-Joseph Papineau.
Photo : Daniel Lessard

de travaux : la **restauration** qui consiste à remettre en bon état ce qui est endommagé, la **rénovation** qui vise à remplacer les éléments de bâtiment vétustes par de nouvelles composantes respectant les normes contemporaines et, enfin, l'**amélioration** qui a pour objet l'ajout de services ou l'addition d'éléments nouveaux.

Afin d'illustrer concrètement ces différents types de travaux, nous vous présentons quelques réalisations récentes. Il s'agit de l'installation de caméras robotisées et d'équipements multimédias dans la salle Louis-Joseph-Papineau, de la rénovation de bureaux à l'hôtel du Parlement, de la restauration du parement de maçonnerie du parlement et du réaménagement de la colline Parlementaire.

Installation de caméras robotisées et d'équipements multimédias dans la salle Louis-Joseph-Papineau

Ce chantier, réalisé durant l'été 2004, a consisté à l'installation de caméras télécommandées et à la mise en place de tout l'équipement requis pour la diffusion de documents multimédias et pour la tenue de vidéoconférences dans cette salle de commission. Afin de préserver le caractère patrimonial des lieux, maints efforts ont été fournis pour intégrer harmonieusement ces équipements au contexte existant et pour en dissimuler le câblage et les autres installations techniques.

L'automatisation des caméras a permis de libérer la salle des trépieds et des praticables qui l'encombraient. De plus, elle a contribué à l'amélioration de la qualité des prises de vue tout en diminuant les coûts d'opération. L'installation des équipements multimédias offre aux parlementaires et à leurs invités des technologies contemporaines qui rendent possibles la diffusion de présentations informatiques, de documents audiovisuels ainsi que la tenue de vidéo-conférences.

Un élément de maçonnerie avant sa restauration. Source : Direction de la gestion immobilière

Rénovation de bureaux à l'hôtel du Parlement

Ces travaux, exécutés à l'hiver 2005, ont permis de rénover une trentaine des trois cents bureaux utilisés par les députés et leur personnel. Ces locaux avaient déjà été l'objet de certains travaux de rénovation au début des années 1980. Les principales interventions s'étaient alors limitées à l'infrastructure de l'immeuble et consistaient au remplacement des fenêtres,

à l'installation d'un nouveau système de chauffage, de climatisation et de ventilation ainsi qu'au remplacement du système électrique.

Le chantier entrepris à l'hiver 2005 avait pour objectif de réparer les finis de ces locaux et de les doter d'appareils d'éclairage efficaces et plus appropriés au caractère patrimonial des lieux. Les principaux travaux furent : le remplacement des plafonds, la réparation des murs de plâtre, le remplacement des boiseries et des portes, l'installation de planchers en bois et de stores ainsi que l'installation d'appareils d'éclairage à intensité variable. Dans plusieurs cas, les bureaux touchés n'avaient jamais fait l'objet d'une intervention en profondeur tandis qu'à d'autres endroits, la qualité des travaux effectués antérieurement n'était pas compatible avec la nature de l'immeuble. Cette réalisation a permis d'offrir aux députés et à leur personnel des locaux en bon état de conservation et correspondant à leur fonction. Elle constitue la première phase d'un projet d'ensemble qui en comptera dix et dont l'exécution sera échelonnée sur cinq ans.

Restauration du parement de maçonnerie de l'hôtel du Parlement

Depuis 2000, nous avons entrepris la restauration du parement de pierres de l'hôtel du Parlement. Il ne s'agit pas des premiers travaux de cette nature puisque les archives nous indiquent que dès 1912 un nettoyage des façades avait été effectué à l'aide de brosses d'acier. Une restauration a aussi été réalisée en 1978 alors que des interventions d'envergure ont été effectuées tels le remplacement et la réparation des pierres endommagées, le rejointoiement et le nettoyage complet des murs. Le temps a démontré la pertinence de ces travaux puisqu'ils ont contribué à prolonger d'un quart de siècle la vie utile de plusieurs éléments; ceci constitue, dans le climat rigoureux de Québec, un résultat très probant.

Les travaux réalisés récemment sur l'appareillage de pierres ont permis d'exécuter des interventions beaucoup plus complètes et approfondies que celles effectuées antérieurement. Ainsi, la restauration a fait appel à plusieurs techniques innovatrices, abondamment utilisées en Europe, pour

La place de l'Assemblée Nationale s'étend jusqu'aux murs de fortification.
Photo : Daniel Lessard

le placage et le remodelage des pierres existantes. Parmi les actions récentes, notons le nettoyage par brossage, par jet d'eau sous pression et par pulvérisation de grains de maïs, le rejointoiement, la sculpture sur placage et le remplacement de pierres. Toutefois, force est de constater que, dans ce domaine, nos interventions ne peuvent être qu'éphémères compte tenu des assauts incessants des éléments et de la pollution atmosphérique.

À ce jour, nous avons réalisé quatre phases de ce projet. Celles-ci ont nécessité des investissements importants et ont permis de restaurer environ 15 % de la superficie des façades de l'immeuble. Il s'agit donc d'un projet d'envergure dont l'exécution s'échelonnera sur plusieurs années. Ce n'est donc pas bientôt que l'on pourra admirer le parlement sans échafaudage.

Réaménagement de la colline Parlementaire

C'est un concept global qu'avait en tête l'architecte Eugène-Étienne Taché lorsqu'il a dessiné les plans de l'hôtel du Parlement. C'est dans un état d'esprit semblable que l'architecte paysagiste Frederick G. Todd, celui-là même qui a conçu le parc des Champs-de-Bataille, aménagea les jardins entourant le parlement en 1916. Toutefois, après plus de quatre-vingts ans, plusieurs des éléments qui devaient constituer un ensemble s'étaient détériorés et paraissaient moins adaptés aux besoins contemporains. C'est pourquoi, à partir de la fin des années 1990, un plan directeur de mise en valeur de la colline Parlementaire fut piloté par la Commission de la capitale nationale du Québec et réalisé en collaboration avec plusieurs partenaires dont la Ville de Québec, la Société immobilière du Québec et l'Assemblée nationale. Ce projet qui incluait également la conservation et la mise en valeur de plusieurs éléments patrimoniaux tels que la fontaine de la Famille-Amérindienne, les murets d'enceinte qui datent de 1891, et les nombreux monuments commémoratifs, a été achevé à l'automne 2004.

Il est désormais possible d'apprécier la qualité du concept et des aménagements réalisés. La place de l'Assemblée-Nationale s'étend au-delà des limites de propriété du parlement et comprend l'esplanade située devant les fortifications ainsi qu'une partie de l'avenue Honoré-Mercier et de la Grande Allée. L'unité de l'ensemble est assurée par

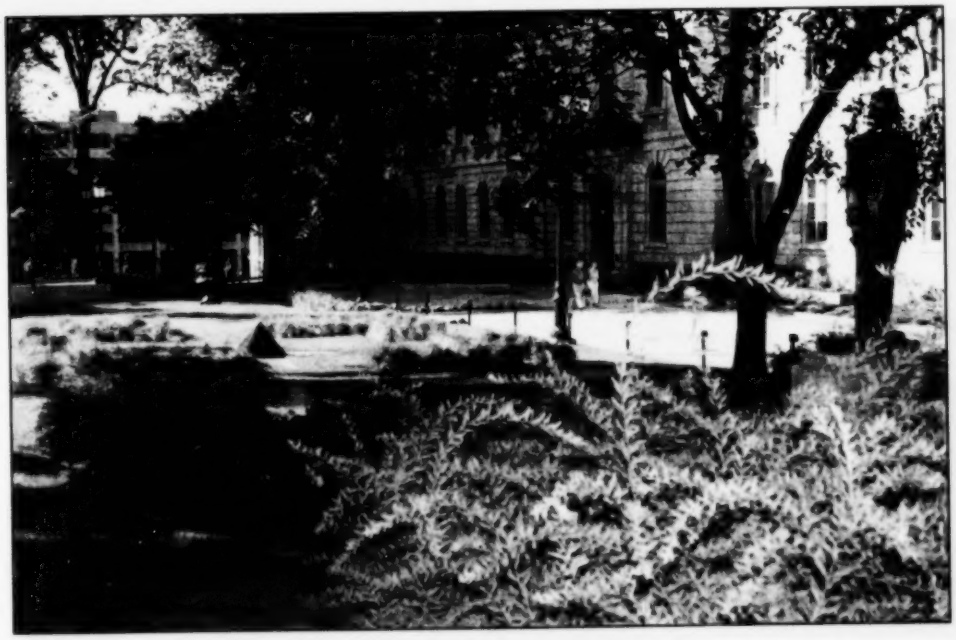

Le déambulatoire de la façade ouest de l'hôtel du Parlement.
Photo : Daniel Lessard

l'utilisation de pavés de granit et de béton sur les voies de circulation destinées aux véhicules et aux piétons, ainsi que par des aménagements paysagers et un mobilier urbain de grande qualité.

D'autres travaux réalisés récemment viennent compléter et renforcer la qualité de l'aménagement de la place de-l'Assemblée-Nationale. Ainsi, le réaménagement des boulevards René-Lévesque et Dufferin améliore le design urbain de la colline Parlementaire tandis que d'autres réalisations, telles la mise en lumière des édifices parlementaires et l'installation de nouveaux monuments commémoratifs, contribuent à la mise en valeur du parlement et des autres édifices de l'Assemblée nationale. L'ensemble qui en résulte rend la colline Parlementaire beaucoup plus accueillante et conviviale, autant pour le bénéfice des occupants des immeubles que pour celui des citoyens et des visiteurs.

Que nous réserve l'avenir?

Malgré les nombreuses réalisations effectuées depuis 1978, il reste encore beaucoup à accomplir. Ainsi, pour planifier adéquatement les interventions futures, nous avons élaboré en 2004 un *Plan directeur immobilier 2005-2009* identifiant 48 projets à réaliser d'ici 2009, ainsi que 31 autres à exécuter durant les années subséquentes. Il s'agit du deuxième exercice de planification de ce type que réalise l'Assemblée, le premier ayant été effectué en 1996. Environ 75 % des interventions prévues toucheront l'hôtel du Parlement. Cette situation s'explique par le fait que cet immeuble est le plus âgé des édifices de l'Assemblée et qu'il constitue à lui seul près de 50 % de la superficie de notre parc immobilier.

La perspective de réaliser ces projets est certes réjouissante; elle représente également un grand défi. Elle commandera des investissements importants qui, dans le contexte actuel, nécessiteront la mise en place d'un processus de gestion et d'un encadrement financier rigoureux. Le succès de cette planification sera rendu possible par l'implication, l'expertise et le travail constant de l'équipe de la Direction de la gestion immobilière qui est à l'œuvre depuis plus de vingt ans dans les édifices de l'Assemblée nationale.

Le boisé de sylviculture.
Photo : Daniel Lessard

LE CHAÎNON MANQUANT DANS LA CHARTE DÉMOCRATIQUE INTERAMÉRICAINE

Fatima Houda-Pepin
Députée de La Pinière
Assemblée nationale du Québec

(Photo : Daniel Lessard)

NDLR : La députée de La Pinière présentait, au nom de l'Assemblée nationale du Québec, une communication à l'École internationale d'été sur les Amériques, tenue à l'Université Laval, à Québec, le 15 mai 2005.

L'intégration hémisphérique est au coeur des préoccupations des États, des gouvernements, des parlements et des sociétés civiles des Amériques. Au niveau des États, le débat a surtout porté sur les enjeux économiques, alors que les organismes non gouvernementaux ont exprimé de vives inquiétudes relativement aux enjeux sociaux.

Il suffit de se rappeler les débats déchirants dans les années quatre-vingt autour de la mise en place de l'Accord de libre-échange canado-américain, pour mesurer l'ampleur de la controverse qui a repris de façon intense lors de l'élargissement de cette zone de libre-échange au Mexique, dans le cadre de l'ALENA. Dans un cas comme dans l'autre, des divergences profondes subsistent entre les tenants de la libéralisation du commerce et ceux qui s'y opposent. D'un côté, les tenants du libre-échange y voient une opportunité pour stimuler la croissance économique, en termes de productivité, de création d'emploi et de richesse collective; de l'autre, les pourfendeurs du libéralisme à outrance y voient une mainmise des multinationales sur la souveraineté des États. Les mêmes craintes ont refait surface à la fin des années 1990, autour des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Loin de s'atténuer, ces divergences profondes constituent autant d'entraves à la réalisation de ce projet ambitieux, du moins en ce qui a trait à son échéancier d'origine, prévu en 2005.

Parallèlement à ces enjeux essentiellement économiques, des voix s'élèvent au sein des parlements et des organismes de la société civile pour s'interroger sur les impacts de cette intégration hémisphérique. La libéralisation des échanges est vue ici comme un impératif de la mondialisation qui tend à affaiblir les États et à accélérer l'ingérence des multinationales et du secteur privé dans leurs compétences, notamment en matière d'éducation, de santé, d'agriculture, de culture, de droit du travail, etc.

D'autres préoccupations ont été exprimées en ce qui a trait au respect des droits humains et au développement démocratique. Le thème de la démocratie a d'ailleurs été au centre des discussions du troisième Sommet des Amériques réunissant les chefs d'État et de gouvernement à Québec, du 20 au 22 avril 2001. C'est lors de ce Sommet de Québec que fut adoptée une déclaration unanime stipulant que « Les peuples des Amériques ont droit à la démocratie et leurs gouvernements ont l'obligation de la promouvoir et de la défendre ». Cette déclaration, appelée également « clause démocratique », a marqué un tournant dans l'évolution des systèmes politiques du continent américain, dans la mesure où elle fait de la démocratie une condition essentielle

à la participation des États du continent au processus du Sommet des Amériques. Toute altération ou interruption inconstitutionnelle de l'ordre démocratique est désormais vue comme un obstacle à cette participation.

Cette déclaration a certainement inspiré la rédaction de la Charte démocratique interaméricaine qui a été approuvée à l'unanimité par les États membres de l'Organisation des États américains (OEA). La Charte démocratique interaméricaine représente donc un instrument visant à renforcer l'intégrité des institutions, la séparation des pouvoirs, le respect des droits humains, des libertés fondamentales et des droits sociaux.

Mais au-delà de cet instrument juridique qui énonce de bonnes intentions, il y a la réalité vécue sur le terrain : celle des peuples qui doivent, dans plusieurs pays des Amériques, composer avec les dérives du pouvoir. Il faut rappeler qu'en avril 2001, au moment de l'adoption de la Déclaration de Québec, tous les observateurs avaient les yeux tournés vers Haïti, et plusieurs se demandaient si Aristide avait sa place autour de la table des chefs d'État des Amériques, considérant les violations profondes des droits de la personne dans ce pays des Caraïbes.

Haïti, c'est vingt ans d'instabilité politique depuis la chute de la dictature duvaliériste, vingt ans d'insécurité, de violence aveugle, de pauvreté extrême et d'abus, dont les principales victimes sont les populations civiles. Nous parlons ici d'un pays totalement ravagé par des conflits entre des factions armées où les gouvernements qui se sont succédé durant les deux dernières décennies se sont avérés incapables de soustraire le peuple haïtien à la violence des gangs et des trafiquants de drogue. Un pays ne peut être pacifié que par l'implantation d'une culture démocratique qui, à long terme, permettra l'émergence de forces politiques porteuses d'espoir pour ce pays meurtri par des années de désordre.

Bien que la situation en Haïti soit dramatique et urgente, ce n'est pas le seul pays dans les Amériques à souffrir d'un déficit chronique de démocratie. En Amérique latine, plusieurs gouvernements et partis politiques font face à une crise profonde de légitimité. La question est donc de savoir si une charte démocratique comme celle dont se sont dotées les Amériques a un quelconque impact pour résoudre les conflits? Quelle réponse la Charte apporte-t-elle à cette crise de légitimité de pouvoir? Il est trop tôt pour en évaluer l'utilité et la pertinence. Cependant, on peut constater qu'elle offre un cadre de référence utile pour baliser l'intervention des États. Elle vient renforcer la Charte de l'Organisation des États américains (OEA) et les autres instruments internationaux visant à contrer toute tentative de renversement ou d'altération de l'ordre démocratique dans les Amériques.

Au coeur du débat, il y a le sacro-saint principe de la non-ingérence dans les affaires internes d'un État souverain, un principe qui fait consensus au plan international, mais qui tend à évoluer à la lumière des nouveaux enjeux qui émergent au plan mondial. En effet, l'histoire récente nous démontre que la non-indifférence peut également être salutaire pour arbitrer, voire régler certains conflits. L'ingérence ici ne signifie pas une intervention directe impliquant le recours à la force. Au contraire, il s'agit d'une mission de bons offices, sous forme de médiation et de dialogue entre les parties en litige, ou de missions diplomatiques, voire même de pressions politiques, facilitant la résolution pacifique des conflits.

Cette forme d'intervention connaît déjà un certain succès. En effet, depuis les vingt dernières années, on assiste à une évolution dans le système des relations internationales où le principe de solidarité des peuples se traduit progressivement en devoir d'ingérence et d'arbitrage pacifique des conflits. Cela est d'autant plus nécessaire que les conflits dont nous sommes témoins aujourd'hui sont principalement des conflits intra-étatiques, portant sur des violations des droits de la personne et des minorités, qu'il s'agisse de conflits interethniques, interreligieux, interraciaux, de violence et de discrimination à l'égard des femmes, etc.

Face aux drames humains qui engendrent parfois des déplacements forcés de populations entières, face à l'incapacité des États à protéger leurs propres citoyens, la communauté internationale ne peut rester indifférente. D'où l'importance de recourir à la médiation, et si nécessaire à une ingérence responsable visant à régler ces conflits.

Il devient donc de plus en plus légitime d'imposer des sanctions internationales à un État qui viole lui-même les normes démocratiques, alors qu'il a le devoir de les promouvoir et de les défendre, comme le stipule l'article 1 de la Charte.

La Charte démocratique interaméricaine, en lien avec la Charte de l'OEA de 1948, reconnaît, dans le premier *considérant*, « que la démocratie représentative est indispensable à la stabilité, à la paix et au développement de la région » des Amériques, et énonce « que l'un des buts de l'OEA est de promouvoir et de consolider la démocratie représentative ». Le premier constat qui frappe à la lecture de ce texte de 28 articles est que la Charte démocratique interaméricaine ne fait aucune référence directe aux parlements et à leur rôle dans le renforcement de la démocratie et des droits de la personne. Pourtant, les parlementaires sont au coeur du débat démocratique. Ils en sont l'expression même, puisqu'ils sont élus par les populations qui les mandatent pour les représenter. Comment expliquer un tel « oubli »?

Manifestement, la Charte démocratique interaméricaine est un document rédigé par les pouvoirs exécutifs pour les pouvoirs exécutifs. Son application repose exclusivement sur la volonté politique des gouvernements des États membres. À titre de parlementaire, je ne peux que déplorer une telle omission qui a pour effet d'ignorer l'un des piliers de la démocratie, soit le pouvoir législatif. Est-il nécessaire de rappeler que les institutions parlementaires, qui sont investies de la légitimité de représenter l'ensemble de la population, toutes allégeances politiques confondues, constituent à la fois le fondement et le rempart ultime de la démocratie? Or, l'article 17 de la Charte stipule clairement que seuls les gouvernements peuvent demander l'assistance du Secrétaire général ou du Conseil permanent lorsque la démocratie institutionnelle se trouve menacée dans leur pays respectif. Qu'en est-il lorsque l'État en question est lui-même responsable de la crise qui y sévit? Qui protégera les populations du despotisme et de l'abus de pouvoir?

Une autre lacune de la Charte touche à son caractère coercitif qui se trouve altéré par l'obligation diplomatique qui est faite au Secrétaire général ou au Conseil permanent en cas de nécessité d'intervention. En effet, ces derniers doivent obtenir le consentement préalable de l'État concerné avant d'effectuer une visite de bons offices ou d'entreprendre une évaluation sur le terrain de la situation. Cela veut dire que lorsqu'un gouvernement prend des mesures anticonstitutionnelles qui ont pour effet de limiter le pouvoir du Parlement, il peut s'opposer à ce que l'OEA s'immisce dans ses affaires internes. La Charte devient alors inopérante.

Une autre faiblesse de la Charte réside dans le fait qu'elle confère aux États membres le pouvoir de demander à l'OEA un appui pour développer et renforcer leurs institutions politiques et leurs processus électoraux; deux domaines qui sont au centre de l'action parlementaire. De plus, la Charte affirme l'importance de l'éducation comme facteur clé du renforcement des institutions démocratiques, une compétence qui relève des parlements et qui interpelle le pouvoir législatif au premier chef.

De toute évidence, les rédacteurs de la Charte démocratique interaméricaine ont choisi de faire reposer tous les mécanismes de préservation de la démocratie institutionnelle sur le dos des pouvoirs exécutifs. Ce faisant, ils se privent d'une expertise essentielle au développement démocratique des Amériques. Ce chaînon manquant limite la portée de la Charte et en affecte la crédibilité. Elle demeure donc un édifice inachevé qui souffre en soi d'un déficit démocratique. Or, la démocratie ne peut s'implanter par le haut. D'où l'importance de développer une culture démocratique à la base, et c'est là que les parlementaires jouent un rôle décisif en tant que représentants légitimes des peuples.

DÉVOILEMENT À LA GALERIE DES PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Photo : Daniel Lessard

Le 10 juin dernier était dévoilée la toile de la chef de l'opposition officielle, M^me^ Louise Harel, qui a été présidente de l'Assemblée nationale du 12 mars 2002 au 4 juin 2003. L'auteur de l'œuvre, M. Denis Jacques, est principalement reconnu pour la qualité et la ressemblance de ses portraits. Le peintre a voulu mettre en valeur les traits de caractère de M^me^ Harel : gentillesse et détermination, calme et volonté. Il a inclus dans sa composition des symboles typiquement québécois. Le drapeau du Québec, qui flotte en arrière-plan, symbolise le vent de patriotisme qui a porté M^me^ Harel tout au long de sa carrière. L'iris versicolore, symbole floral québécois, ajoute une touche délicate et souligne le fait qu'elle est la toute première dame à avoir présidé l'Assemblée nationale. On retrouve à l'extrémité gauche du tableau, sous la forme d'une bande verticale, la phrase « Québec mon pays », écrite en relief et recouverte de feuille d'or. Quarante ans après que la première femme députée fasse son entrée à l'Assemblée nationale, M^me^ Harel marquait également notre histoire parlementaire en devenant la première femme à être élue à la présidence de l'Assemblée nationale. La toile est exposée dans la galerie des présidents, située près du hall d'entrée de l'hôtel du Parlement. On y trouve les portraits des orateurs et des présidents de l'Assemblée nationale qui se sont succédé depuis 1867, peints ou photographiés par des artistes tels Eugène Hamel, qui réalisa au cours de sa carrière le plus grand nombre de portraits de présidents (8 tableaux), Suzor-Coté, Ozias Leduc et, plus près de nous, Jean Paul Lemieux et Francesco Iacurto.

UN TRÉSOR BIBLIOGRAPHIQUE

Gaston Bernier
Conseiller spécial
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

À l'occasion d'une visite récente de l'ambassadeur de l'Égypte à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, on a voulu expliquer l'histoire de la présence de *Description de l'Égypte* sur les rayons, une collection de vingt et un volumes de format géant, et en décrire le mode d'acquisition.

L'édition princeps de la précieuse collection fut publiée en France entre 1808 et 1828. Elle est le résultat des travaux des scientifiques amenés en Égypte par Napoléon. Le sous-titre de l'œuvre est explicite : « Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française ». L'importance des recherches menées dans le pays de 1798 à 1801 a été reconnue après la chute de l'empereur : le royal successeur de ce dernier en a poursuivi la publication.

La présence de la *Description de l'Égypte* à l'Assemblée nationale ne va pas de soi. La Bibliothèque a brûlé trois fois : en 1849, en 1854 et en 1883. Elle a connu de nombreux voyages et déplacements pendant les décennies 1840 et 1850. Et enfin, l'essentiel des livres de la Bibliothèque a été remis au Parlement fédéral en 1867. Mais les précieux volumes font toujours partie du patrimoine québécois.

Les six premiers volumes de la *Description de l'Égypte* ont été importés de Londres en 1823. Mais on ne trouve pas trace de la réception des quinze autres qui complètent la collection, aussi étrange et inexplicable que cela puisse paraître pour des imprimés d'une telle importance.

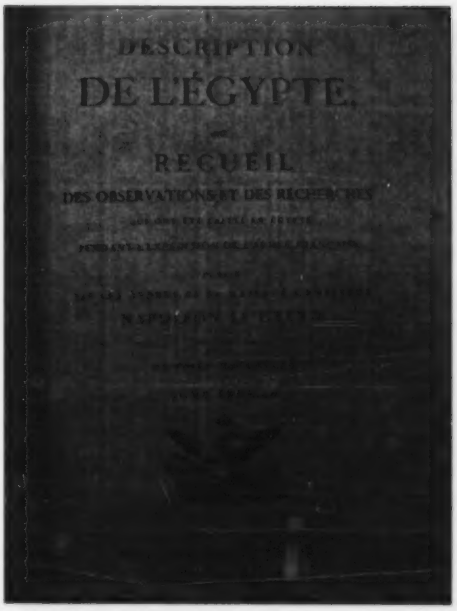

Page titre d'un des mémoires portant sur l'histoire naturelle. Photo : Frédéric Lemieux

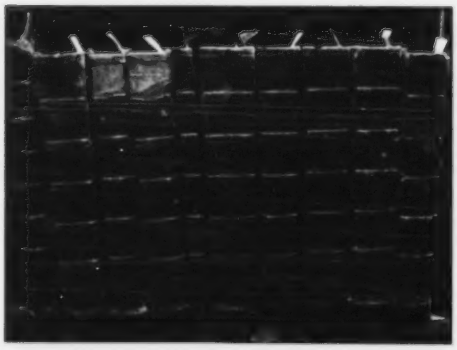

La collection comporte neuf mémoires de grand format (59 sur 27 cm), et douze volumes de planches de très grand format (74 sur 56 cm) qui n'apparaissent pas sur la photographie. Photo : Frédéric Lemieux

Cependant, les catalogues édités en 1831, en 1835, en 1857 et en 1884 confirment la présence des volumes à l'Assemblée. Le catalogue de 1831 et celui de 1835 font état de six volumes seulement. En 1857, la Bibliothèque en possédait la collection complète, « 9 vol. folio de texte, et 11 vol. folio atlas de planches », en dépit des incendies des palais législatifs de Montréal et de Québec à cinq ans d'intervalle. Le répertoire publié en 1884, lequel déclinait les titres des 4500 volumes échappés à la catastrophe d'avril 1883, en contient également une description détaillée (deux pages y sont consacrées). Et, cent vingt ans plus tard, les volumes sont toujours conservés précieusement dans une chambre forte.

La présence de tels volumes dans une bibliothèque parlementaire peut surprendre de nos jours. C'est un héritage de l'histoire et des conceptions documentaires des derniers

siècles. De nos jours, les bibliothèques ne peuvent plus composer des collections encyclopédiques et universelles comme c'était la pratique au XIX[e] siècle. Dans le cas présent, il est encore plus exceptionnel que la collection ait survécu à trois incendies, à la transhumance d'une capitale à l'autre et au partage de la bibliothèque opéré en 1867, lors de l'établissement des institutions fédérales.

On sait que la collection jouissait d'un statut spécial en raison de sa valeur, sans doute aussi de son format exceptionnel, de sa possible acquisition en feuillets indépendants, qu'on la conservait hors de la Bibliothèque, plus précisément dans le bureau du greffier de l'Assemblée[1], et qu'il fallait une permission spéciale à qui voulait la consulter. Ce traitement particulier pourrait expliquer que le catalogue publié en 1846 reste silencieux à son égard.

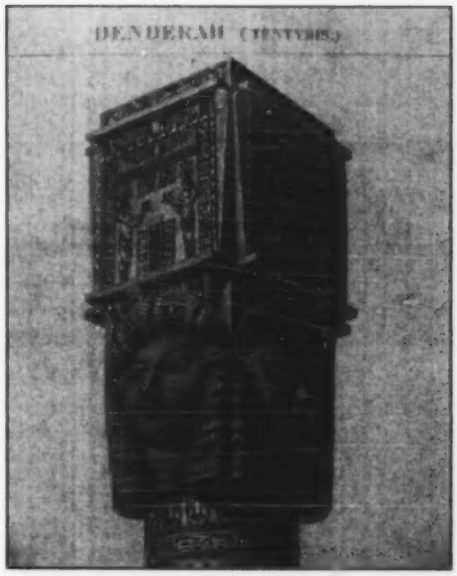

Détail colorié d'une colonne du portique du temple de Dendérah (Tentyris) en Haute-Égypte, vol. v, pl. 12. Photo : Frédéric Lemieux

1. Localisation notée par Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, p. 259.

EXPOSITION SUR LA CARICATURE POLITIQUE

Du 14 juin au 26 août dernier, l'Assemblée nationale du Québec tenait à la Bibliothèque l'exposition *Les parlementaires à travers le miroir de la caricature*. L'exposition, composée de plus de 80 caricatures, nous faisait revivre avec humour certaines pages marquantes de l'histoire politique du Québec. Des députés, anciens et actuels, ont choisi avec humour et humilité les œuvres qui ont été présentées aux visiteurs. Cette exposition, qui a connu un vif succès avec plus de 2300 visiteurs, s'inscrivait dans la suite des activités de la *Journée du livre politique au Québec*.

Le député de Beauharnois, M. Serge Deslières (à droite), et le caricaturiste André Mooney du journal *Le Soleil de Salaberry-de-Valleyfield*.
Photo : Daniel Lessard

CYBERDÉMOCRATIE ET CYBERPARLEMENT : VERS UN CHANGEMENT DE LA GOUVERNANCE AU QUÉBEC?[1]

Chantal Rainville
Boursière-stagiaire 2004-2005
Fondation Jean-Charles Bonenfant

Selon l'Office québécois de la langue française, la cyberdémocratie réfère à une « démocratie basée sur l'utilisation des ressources interactives d'Internet, mises au service du processus politique et des relations avec les citoyens, dans le but de favoriser une participation directe et plus active de ceux-ci à la vie publique et au processus décisionnel ». La cyberdémocratie englobe donc beaucoup plus que la seule utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'appareil étatique pour fins de modernisation de l'État, d'amélioration des services publics, de réduction des coûts ou d'augmentation de l'efficacité et de la coordination des organisations gouvernementales. Elle poursuit l'objectif d'améliorer la participation citoyenne dans le processus de décision et de formulation des politiques publiques. Cette notion est donc étroitement liée à celle de gouvernance, c'est-à-dire à l'ensemble des processus qui interviennent dans les débats publics et les prises de décision. En somme, « Traiter de cyberdémocratie, c'est faire référence aux conditions du déroulement des processus conduisant aux décisions publiques »[2], c'est changer les modalités de la participation des acteurs sociaux à la gouvernance de la société.

La cyberdémocratie ouvre un champ de possibles pouvant contribuer à solutionner la crise de légitimité des processus politiques qui touchent la majorité des démocraties modernes. Aussi, plusieurs considèrent que les TIC comportent des avantages *potentiels* pour la démocratie. Vu les possibilités qu'elles offrent de numériser et de mettre en ligne une somme gigantesque de données, elles peuvent faciliter le suivi des processus politiques par l'ensemble des citoyens et encourager une plus grande partie de la population à s'intéresser aux processus démocratiques et à la vie politique. De même, compte tenu de leur nature interactive, les TIC permettent d'envisager le développement d'un espace public de dialogue et de discussion dans lequel les citoyens auraient une présence significative. Selon plusieurs, les TIC peuvent éventuellement réengager les citoyens dans les processus démocratiques au-delà du seul vote tous les quatre ans et favoriser un partenariat plus soutenu et interactif entre les gouvernants et les gouvernés.

Avec pour trame de fond l'incidence des TIC sur la démocratie, la présente réflexion s'articule autour d'un cas particulier, celui de la mise à contribution des TIC dans l'orientation des travaux de l'Assemblée nationale du Québec et dans la redéfinition des rapports entre les citoyens et leurs représentants. Les questions auxquelles nous entendons répondre sont donc les suivantes : où en est-on dans l'établissement de la cyberdémocratie à l'Assemblée nationale du Québec? L'usage qui est fait des TIC contribue-t-il à l'amélioration de la participation citoyenne aux processus politiques?

Comme nous allons le démontrer, il appert que, bien que le développement de la cyberdémocratie est en marche à l'Assemblée nationale, celle-ci n'est encore qu'à un stade expérimental. Les orientations prises à ce jour par l'Assemblée en matière de cyberdémocratie sont toutes empreintes d'une grande prudence et elles témoignent d'une certaine crainte à l'égard des pratiques cyberdémocratiques qui bousculeraient le fonctionnement usuel du Parlement. À court terme, il semble que l'usage qui est fait des TIC à l'Assemblée se situe en complément aux mécanismes parlementaires existants. Dès lors, les TIC ne changent pas de façon fondamentale ni le rôle de ceux-ci, ni l'aspect participatif du citoyen dans les travaux parlementaires.

La cyberdémocratie à l'Assemblée nationale

Il n'existe actuellement ni politique, ni directive, ni orientation précise quant à l'usage des TIC à l'Assemblée nationale. Malgré tout, depuis les dernières années, le thème de la cyberdémocratie a été soulevé et abordé à quelques reprises par différents représentants de l'Assemblée nationale, ce

qui atteste de l'apparition de cette notion dans ses orientations stratégiques. Aussi, en plus d'avoir mené quelques expériences et projets pilotes en matière de cyberdémocratie, l'Assemblée nationale étudie actuellement un certain nombre de propositions touchant au développement de la cyberdémocratie dans le cadre de l'exercice de réforme parlementaire.

Le site Internet de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale du Québec a inauguré son site Internet en mai 1995. Au départ, on l'appelait « vitrine » et il contenait des informations très générales dans le but d'attirer l'attention et d'éveiller l'intérêt des internautes, sans pour autant leur permettre de suivre de façon quotidienne les processus législatifs et d'avoir en main l'ensemble des textes servant aux travaux parlementaires. Son contenu était donc relativement sommaire. Avec les années, l'organisation et le contenu du site ont été approfondis. Le site contient toujours de l'information de nature générale sur le fonctionnement de l'Assemblée, mais celle-ci s'est considérablement enrichie.

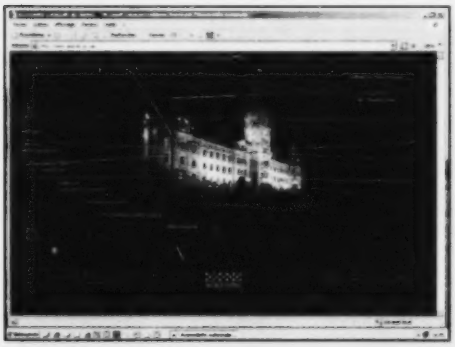

Page d'accueil du site Internet de l'Assemblée nationale du Québec (www.assnat.qc.ca)

Le site de l'Assemblée est aujourd'hui davantage utilisé pour assurer la publicité des travaux de l'Assemblée nationale. De l'avis même du secrétaire général, M. François Côté, il constitue la « véritable pierre angulaire [des] démarches informationnelles »[3] de l'Assemblée nationale. Aussi, le citoyen qui le désire peut facilement trouver de l'information sur les travaux parlementaires : projets de loi, calendrier et travaux des commissions parlementaires, accès au *Feuilleton et préavis*, au texte intégral du *Journal des débats* et au *Procès-verbal*.

À cet égard, il ne fait aucun doute que le site Internet de l'Assemblée répond à une démocratisation de l'information et qu'il comble le fossé qui existait entre le citoyen et le député en matière d'information; le citoyen a maintenant accès aux mêmes renseignements que le député. Les internautes peuvent même suivre en direct par vidéo les travaux de la Chambre et des commissions parlementaires.

Le site Internet de l'Assemblée nationale constitue ainsi un lieu privilégié pour tout citoyen qui s'intéresse aux affaires publiques québécoises. Ce faisant, il participe à l'instruction civique des citoyens, à la publicité des travaux parlementaires, à la transparence des actions parlementaires et à la reddition de compte des députés à l'égard des citoyens qu'ils représentent.

Néanmoins, malgré la richesse des informations qu'on y retrouve, le site Internet de l'Assemblée nationale ne permet pas, pour l'instant du moins, d'engager activement et directement les citoyens dans les processus de formulation et d'élaboration des politiques publiques. À ce sujet, une étude commandée par l'Assemblée nationale en 2004 visant, notamment, à évaluer la satisfaction des citoyens quant aux différents outils de communication mis en œuvre par l'Assemblée, démontre que « des moyens de communication interactifs intéresseraient davantage les citoyens »[4].

Les consultations en ligne

La pénétration des TIC et l'Internet laissent entrevoir certains changements dans le déroulement des consultations publiques, notamment quant à la possibilité de tenir des consultations publiques électroniques. À ce jour, l'Assemblée nationale du Québec a tenu quatre consultations en ligne[5]. Toutes ces consultations s'inscrivent dans le cadre de mandats d'initiative des commissions parlementaires permanentes et se sont tenues en complément du processus habituel de consultation générale.

Bien que les expériences de consultation en ligne aient donné des résultats satisfaisants, elles n'ont pas eu d'effets gigantesques sur la

Comparaison des mémoires et des questionnaires en ligne reçus lors de consultations générales

	Mémoires (formule traditionnelle)	Questionnaires en ligne	% de participants ayant utilisé le questionnaire en ligne	Fréquentation de la page consacrée à la consultation
Zone de libre-échange des Amériques (2000)	39	25	39	S. O.
Réforme du mode de scrutin (2002)	134	38	22	4 867
Nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire (2004)	80	112	58	3 376
Nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2005)[6]	107	24	18	S. O.

participation citoyenne. Dans l'ensemble, le taux de participation aux diverses expériences de consultation en ligne est demeuré relativement faible. Comme le démontre le tableau, un nombre modéré de personnes ont choisi de soumettre leurs opinions par l'entremise du questionnaire électronique. Sans pour autant disposer de données permettant de circonscrire ces participants (sexe, âge, scolarité, etc.), il est néanmoins légitime de penser qu'il s'agit de citoyens ou de petits organismes qui n'auraient pas participé à une consultation publique traditionnelle. Ce type de consultation a donc l'avantage de donner la parole, non seulement aux groupes établis, mais également aux citoyens qui ne font pas partie d'une organisation.

Quant à la qualité des opinions reçues par le questionnaire en ligne, elle comporte certaines limites. À l'instar d'Internet qui favorise la rapidité et la spontanéité des communications, les réponses fournies par les participants aux consultations sont généralement brèves, spontanées et peu détaillées. En fait, moins de 5 % des réponses contiennent le degré de détails et la richesse d'information qu'un mémoire soumis dans une consultation publique traditionnelle[7]. Par opposition aux mémoires qui amènent la personne ou l'organisme à faire valoir son point de vue dans un texte organisé et cohérent, le questionnaire en ligne représente davantage un instantané de l'opinion publique. Cette façon de procéder apparaît comme un complément de données intéressant à l'usage des parlementaires, mais non comme une alternative.

La vidéoconférence

La vidéoconférence a tout récemment fait sa première apparition dans les travaux parlementaires de l'Assemblée nationale. En effet, à l'occasion d'un projet pilote, la Commission des affaires sociales a tenu une séance avec vidéoconférence le 8 septembre 2004 afin d'entendre les dirigeants de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. Bien que l'expérience semble s'être bien déroulée, on est encore loin de la généralisation de l'utilisation de cette technologie. L'Assemblée nationale envisage néanmoins d'y avoir recours de nouveau prochainement lors des consultations sur la réforme du mode de scrutin annoncées par le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques.

Un projet de réforme parlementaire

Tel que mentionné précédemment, un exercice de réforme parlementaire a présentement cours à l'Assemblée nationale, deux projets de réforme ayant été déposés à l'été 2004. En complément aux propositions qu'ils contiennent, le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, a soumis en septembre 2004 à la Sous-commission de la réforme parlementaire un document de travail portant spécifiquement sur le développement de la cyberdémocratie à l'Assemblée nationale.

Évidemment, il importe de souligner que ce document suggère des pistes de réflexion et que rien n'indique que les propositions qu'il soumet seront adoptées. Aussi, comme les

membres de la Sous-commission ont convenu que leurs discussions se dérouleraient à huis clos, il est difficile de suivre l'évolution des différentes propositions. Néanmoins, outre les aspects touchant à la restructuration des informations sur le site Internet de l'Assemblée nationale, les propositions suivantes semblent faire l'objet d'une attention plus particulière de la Sous-commission.

Le document de travail propose, dans un premier temps, d'augmenter l'accessibilité de l'information contenue dans le site Internet de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire de structurer celle-ci autrement de façon à en favoriser la compréhension et la convivialité. Par exemple, il est suggéré de regrouper l'ensemble des informations touchant au déroulement des travaux parlementaires (les consultations parlementaires, le calendrier parlementaire, le *Feuilleton et préavis*, etc.) dans une seule rubrique, de réaliser des clips vidéo informatifs sur des thématiques diverses (telles que le rôle du député, le rôle de l'Assemblée nationale, le travail des commissions parlementaires et autres), de créer un répertoire pour toutes les questions posées en Chambre et les réponses obtenues et même de rendre disponibles en ligne les amendements adoptés lors de l'étude des projets de loi, les mémoires reçus ainsi que les documents déposés en commissions parlementaires.

Dans un deuxième temps, la possibilité d'intégrer les consultations en ligne dans le déroulement usuel des travaux parlementaires est également évoquée. Ce mode de consultation, qui n'a jusqu'à présent été utilisé que dans le cadre de mandats d'initiative, pourrait éventuellement s'étendre à d'autres types de mandats des commissions parlementaires, par exemple lors de mandats portant sur l'examen des activités, de la gestion et des orientations d'un organisme public (mandats de surveillance) ou dans le cadre d'une commission générale sur un projet de loi.

Finalement, afin de renforcer les liens entre l'Assemblée nationale et les citoyens, il est envisagé de moderniser le processus entourant le démarrage et la participation à une pétition par l'instauration d'un système de gestion des pétitions en ligne, accessible à partir du site Internet. Selon le modèle étudié, l'auteur d'une pétition électronique devrait d'abord trouver un député acceptant de parrainer sa pétition, le député n'ayant évidemment pas à approuver le contenu de la pétition. Une fois celle-ci jugée recevable par l'Assemblée nationale, la pétition serait alors affichée dans le site Internet pour une période de temps donnée (à déterminer avec le député-parrain). En naviguant dans le site de l'Assemblée, les citoyens pourraient consulter le répertoire des pétitions et, le cas échéant, les signer. À la fin du processus, la pétition serait déposée à l'Assemblée nationale, selon la procédure qui a actuellement cours. Dans l'ensemble, le système envisagé de gestion des pétitions électroniques ne transforme pas de façon fondamentale le dépôt de pétitions et ne fait que moderniser l'exercice du droit de pétitionner en fonction des moyens technologiques d'aujourd'hui.

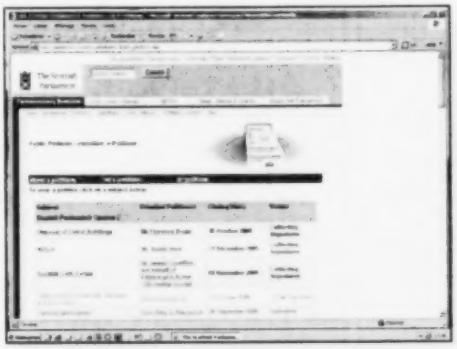

Le Parlement d'Écosse propose depuis plusieurs années des pétitions en ligne; en 2005, il y en a eu plus de trente. Par exemple, du 2 septembre au 13 octobre, 1496 personnes ont signé la pétition concernant une liaison aérienne entre les villes d'Aberdeen et de Stornoway. [Page consultée le 14 octobre 2005 : http://epetitions.scottish.parliament.uk/list_petitions.asp]

L'usage des TIC à l'Assemblée nationale du Québec : démocratisation de l'information et support à la démocratie représentative

À bien des égards, les TIC peuvent apparaître comme une clé aux problèmes de désaffectation politique, comme un moyen de rapprochement entre les citoyens et le Parlement, comme la source d'un renouvellement démocratique, ce qu'exprime d'ailleurs bien le vocable « cyberdémocratie ». Toutefois, tout en reconnaissant l'ensemble de ces possibilités démocratiques, il faut éviter d'exalter leurs mérites trop rapidement. Il ressort en effet des expériences menées à l'Assemblée nationale du Québec en cette matière qu'il ne suffit pas d'intégrer les TIC au Parlement pour que, d'un seul coup, s'améliore la participation citoyenne. En ce

sens, les TIC ne sont pas « naturellement démocratiques » : elles sont « potentiellement démocratiques ». Loin d'être un projet de nature technologique, la cyberdémocratie est, avant tout, un projet de société axé sur la participation accrue des citoyens aux affaires publiques.

Il appert que les expériences menées à ce jour à l'Assemblée nationale du Québec ne changent pas de façon fondamentale la participation citoyenne. En effet, il semble que les actions posées visent davantage la démocratisation de l'information qu'une plus grande interactivité entre l'Assemblée nationale et les citoyens. Certes, l'information est le fondement premier de l'engagement du citoyen dans le processus démocratique. En ce sens, la circulation de l'information est un ingrédient nécessaire au succès de la démocratie puisque les citoyens doivent avoir accès aux informations relatives aux activités du Parlement afin de se forger une opinion libre et éclairée sur les enjeux qui les touchent. Il en va de la transparence de l'action publique, de même que de la légitimité des représentants élus et de la confiance des citoyens dans ceux-ci. Néanmoins, si l'accès et l'accessibilité de l'information sont nécessaires à la démocratie, ils ne sont pas suffisants.

Notre examen des pratiques cyberdémocratiques de l'Assemblée nationale suggère ainsi que, plutôt que de créer de nouveaux espaces d'expression citoyenne, l'Assemblée nationale a choisi d'intégrer les TIC aux lieux d'échange traditionnels afin de rendre ceux-ci plus accessibles à la population. Aussi, peu des outils mis en œuvre à l'Assemblée nationale apparaissent réellement novateurs; ils réfèrent davantage à la modernisation des instruments traditionnels existants. L'actuelle mise en œuvre des TIC au sein de l'appareil parlementaire ne vise pas à remplacer ou à réformer de façon radicale les institutions et procédures établies. Dès lors, bien que les TIC répondent à un objectif de rapprochement des parlements des citoyens, elles ne changent pas de façon fondamentale les rapports de pouvoir entre les différentes catégories d'acteurs politiques. Pour paraphraser Stephen Coleman, on peut dire, sans ironie, que l'Assemblée nationale préfère actualiser les « vieilles routines »[3].

Les TIC réforment-elles, consolident-elles ou se substituent-elles à la démocratie représentative? Sur ce point, l'Assemblée nationale prend le pari de la consolidation. En effet, il est légitime de croire que cette institution entend user des TIC afin de rehausser l'efficacité de ces pratiques, relever sa légitimité, revaloriser le travail des parlementaires et promouvoir une image de modernité au sein de la population. Ce faisant, elle opte pour l'optimisation des institutions et mécanismes démocratiques existants, plutôt que pour une réforme en profondeur de ceux-ci. Autrement dit, ce sont les TIC qui s'adapteront au Parlement, pas l'inverse.

Il importe donc, pour l'instant, de reconnaître que l'instauration d'un cyberparlement au Québec revêt un caractère expérimental et que l'Assemblée nationale demeure extrêmement prudente à s'engager sur cette voie. Sont ainsi privilégiés des outils qui augmentent l'accès et l'accessibilité de l'information et qui favorisent l'adaptation, plutôt que la transformation, des mécanismes démocratiques existants. En privilégiant une démarche graduelle d'implantation du cyberparlement, l'Assemblée évite ainsi de « bousculer » les institutions représentatives traditionnelles et esquive quelque peu la réflexion sur le rôle du Parlement au sein de la société. Pour l'instant, l'Assemblée nationale préfère regarder les TIC comme des technologies pouvant supporter les institutions et les mécanismes démocratiques existants, plutôt que de voir en celles-ci des transformations affectant substantiellement le rôle du Parlement au sein de la société.

---

1. Cet article est le résumé d'un mémoire qui a été déposé dans le cadre du programme de stage de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant à l'Assemblée nationale du Québec (juin 2005, 36 p.). L'ensemble de la bibliographie est consultable dans le mémoire.
2. Pierre Trudel et Karim Benyekhlef, *Les dimensions juridiques du développement de la cyberdémocratie : aperçu des concepts, enjeux et principes fondamentaux*, rapport d'étape présenté au Bureau de développement du gouvernement électronique, Secrétariat du Conseil du trésor, Gouvernement du Québec, Montréal, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal, 2004, p. 1.
3. François Côté, « Institutions parlementaires et cyberdémocratie », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 27, no 3, 2004, p. 27.

4. Léger Marketing, *Connaissance et perception des citoyens à l'égard de l'Assemblée nationale et des députés : rapport d'étude*, Québec, Léger Marketing, 2004, p. 28.
5. Il s'agit des consultations suivantes : en 2000, « Les effets politiques et socio-économiques de la Zone de libre-échange des Amériques pour le Québec » organisée par la Commission des institutions; en 2002, « La réforme du mode de scrutin » organisée par la Commission des institutions; en 2004, « Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec » organisée par la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation; puis en 2005, « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes » organisée par la Commission des affaires sociales. Notons également qu'une cinquième consultation en ligne a présentement cours à la Commission de la culture dans le cadre de la « Consultation générale sur le patrimoine religieux du Québec ».
6. Les données pour cette consultation nous ont été données par M[me] Denise Lamontagne, secrétaire de la Commission des affaires sociales, le 15 juin 2005.
7. William Cusano, « Quebec's experiences with online public consultations », *The Parliamentarian*, vol. 3, 2004, p. 36-37.
8. GRECUS, *Rapport de recherche : Développer la cyberdémocratie*, sous la dir. de P. Prévost, Sherbrooke, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke, 2004, p. 19.

UN PASSÉ... TOUJOURS RENOUVELÉ

Les idées et propositions contemporaines ont souvent des sources lointaines et, possiblement, oubliées.

En 1986, les membres d'un comité interne de la Bibliothèque avaient suggéré l'aménagement de bureaux d'angle au premier étage des extrémités est et ouest de l'immeuble (*Pour une rénovation administrative de la Bibliothèque*, 1986, p. 44). Le projet fut réalisé au tournant des années 2000. Au départ, les auteurs de la proposition de 1986 ignoraient que Jean-Charles Bonenfant avait acheminé une proposition identique au président de l'Assemblée deux décennies plus tôt (*Bulletin de la Bibliothèque*, vol. 31, n[os] 3-4, septembre 2002, p. 10).

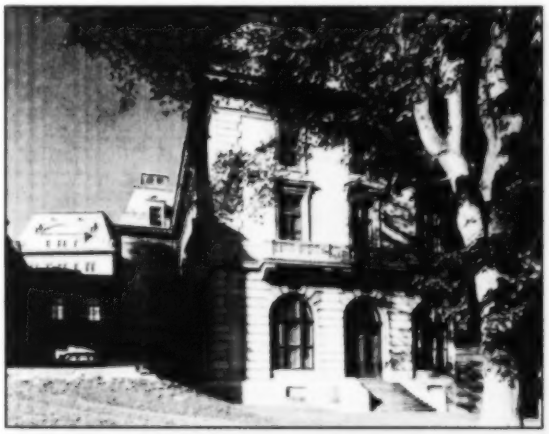

Édifice Pamphile-Le May et passage vers l'hôtel du Parlement. Source : Légaré et Kedl Ltée

Or Georges-Émile Marquis, le prédécesseur de Jean-Charles Bonenfant, avait lui aussi adressé la même suggestion aux autorités. D'abord, un journaliste du *Soleil* rendit compte d'une conversation avec G.-É. Marquis le 6 avril 1948 : « La seule possibilité entrevue dans le moment (pour régler le problème d'espace) est d'utiliser la hauteur actuelle des bureaux, aux deux extrémités de la bibliothèque et de surperposer (sic) les salles ». À ce moment-là, les nouvelles salles devaient servir au stockage des volumes. Trois mois plus tard, le 5 juillet, Marquis écrivait à Léopold Fontaine, architecte du ministère des Travaux publics, et énumérait les travaux à entreprendre et, parmi ceux-ci : « Séparer dans le sens de la hauteur les bureaux des coins, afin de créer des chambres de réserve et aussi des salles d'étude ».

Si les directeurs antérieurs, Joseph Desjardins ou Ernest Myrand avaient laissé des archives, peut-être y trouverait-on en filigrane la même idée! – Gaston Bernier

La reliure à la Bibliothèque : coup d'œil sur le passé

Gaston Bernier
Conseiller spécial
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale a ordinairement entretenu des relations ambiguës avec la fonction reliure. Il a sans doute fallu, d'une année à l'autre, défendre les crédits nécessaires ou la ligne budgétaire mais, rétrospectivement, on ne semble pas s'être beaucoup attardé aux pratiques suivies ni à leur évolution et, encore moins à l'importance relative de la reliure selon les époques et la conjoncture. Une observation similaire vaudrait sans doute pour le milieu professionnel dans son ensemble : le monde de la documentation a fait appel aux relieurs avec la conviction que leur apport était essentiel au XIX[e] siècle et dans la plus grande partie du XX[e], mais qu'il le semble beaucoup moins depuis quelques décennies sans qu'il soit nécessaire d'expliciter ici les causes de l'évolution.

La bibliothèque parlementaire québécoise a été mise sur pied en 1802. Aussi les archives et les documents administratifs accumulés sont-ils révélateurs de quelques phénomènes relatifs aux pratiques en matière de reliure (tâches assumées au départ par les imprimeries ou des journaux; choix des ateliers; exigence de solidité), à leur explication ou justification, aux astreintes (transport; délais), aux coûts et même à la rareté du cuir, de l'équipement ou des appareils de base.

Un survol rapide de la documentation relative à la reliure au sein de la bibliothèque des parlementaires québécois (archives, crédits budgétaires, rapports annuels) révèle un certain nombre d'éléments intéressants. Retenons-en trois. D'abord, les coûts de la reliure, lesquels ont représenté pendant de nombreuses années une part impressionnante des dépenses de la Bibliothèque. Puis, les pratiques ou les politiques suivies par les autorités. De même, les délais entre l'expédition des volumes au relieur et leur mise à la disposition des lecteurs étaient souvent très longs.

Source : Assemblée nationale du Québec

Avant d'aborder les trois sujets retenus, il convient de faire quelques distinctions, car parler de reliure pour une période de deux cents ans cède bien des réalités. À une époque, les volumes ou les imprimés étaient vendus en liasse tout simplement ou sous un habillage des plus rudimentaires. Les bibliothèques, dans ce cas, commandaient une première reliure. Depuis belle lurette les livres sont vendus reliés, tantôt avec une couverture rigide, tantôt sous une forme souple. Quand il sera question plus bas de reliure ou de travaux de reliure, il faudra comprendre qu'il s'agit de donner une première reliure à des volumes en feuilles ou d'en donner une plus solide à des volumes mis sur le marché sous une couverture souple[1].

Les pratiques ou politiques

La reliure systématique et automatique des volumes achetés par la Bibliothèque était encore une pratique généralisée vers 1960. Les abonnés de l'époque avaient devant eux une collection reliée sous couverture rigide dans une très grande proportion. Tous les volumes ou à peu près étaient confiés aux ateliers après leur catalogage et avant leur mise en rayon. Aussi les Que sais-je?, la collection Idées et les Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, reçus sous leurs atours légers, étaient-ils habillés selon un même modèle. La reliure d'office des nouveaux achats a été remise en cause en 1971. Une note interne contient cette phrase on ne peut plus explicite : « [...] nous ne pouvons

nous permettre de maintenir le principe – idéal bien sûr – voulant que tout volume, parce qu'il est à la fois de nature périssable et permanente, soit relié » et la nouvelle orientation suit : « aucun volume ne sera relié à moins qu'il y ait nécessité, soit en raison de son utilisation, soit en raison de sa nature »[4]. Les auteurs y alignent par la suite les titres à négliger, les volumes ayant déjà une couverture souple, et ceux à faire relier.

En 1943, la pratique, en vigueur trente ans plus tard, est illustrée par le conservateur G.-É. Marquis. On vient d'acheter une vingtaine de volumes en espagnol à la demande du Cercle Cervantes et il écrit au président de l'organisme : « Avant d'être mis à la disposition du public, ces volumes, maintenant catalogués et classifiés, devront être envoyés à l'atelier de reliure [...] »[5], puis il lui fait part du délai d'attente inévitable.

Au cours du XIX[e] siècle, la reliure des volumes de lecture publique s'imposait en raison des pratiques éditoriales. Les éditeurs vendaient des volumes en liasses ou des livres en feuilles et à peine enveloppés d'un papier ou d'une toile rudimentaire, souvent sans lettrage et sans identification complète[6]. Dans les circonstances, on comprendra la nécessité de la reliure préalable à la mise en rayon. Au XIX[e] siècle, le gouvernement britannique fit de nombreux dons de volumes aux bibliothèques parlementaires du Bas et du Haut-Canada à la suite des incendies de 1849 et de 1854. Or les autorités faisaient relier les volumes outre-mer avant qu'on les expédie de ce côté-ci de l'Atlantique. Le bibliothécaire décrivit en 1856 une telle façon de procéder à la suite d'un don de mappemondes et de cartes géographiques[7]. Les publications parlementaires britanniques, procès-verbaux ou documents parlementaires proprement dits, étaient également adressées aux bibliothèques sous le même habillage et il fallait, en toute logique, les faire relier rapidement si l'on ne voulait pas en égarer des fascicules[8], préoccupation identique qui s'impose à l'égard des journaux et des revues.

En somme, la reliure rigide s'est imposée au départ en raison de la présentation rudimentaire des imprimés et des besoins liés à la conservation et à la rareté de la documentation[9]. Aussi, le milieu a-t-il généralisé la reliure à la quasi-totalité des acquisitions jusqu'à la deuxième moitié du XX[e] siècle.

Les coûts

Le « tout-à-la-reliure » pratiqué au cours du premier siècle et demi de la Bibliothèque a évolué vers une pratique sélective sous la pression des coûts eux-mêmes, lesquels étaient fonction de la croissance du nombre de titres publiés et achetés. Afin de prendre la taille des frais de reliure à travers les ans, on retiendra trois moments : le XIX[e] siècle, les décennies 1910 à 1940 et, enfin, la période qui suit la mise sur pied d'un atelier de reliure en 1965.

À première vue, les données relatives aux dépenses de reliure durant les années 1800 sont rares et de nature très générale. Mais quelques remarques ou témoignages des dirigeants font percevoir leur importance. En 1862, le bibliothécaire écrit, après avoir noté que la publication d'une importante série du Bureau impérial des brevets était terminée : « La reliure de cet immense ouvrage, quoique faite aux conditions les plus économiques, a coûté cependant bien cher, et a nécessairement eu l'effet de réduire considérablement les fonds destinés à l'achat de livres »[10]. Une note antérieure laisse deviner l'ampleur des frais par le besoin ressenti de faire appel à ce qui se faisait ailleurs : « Les ordres que j'ai donnés pour la reliure [...] sont les mêmes que ceux qui ont été donnés par la Bibliothèque du Congrès et autres institutions semblables [...] »[11]. Ces passages ne sont pas très précis mais ils donnent une idée générale de la situation.

L'importance relative de la reliure est beaucoup plus facile à mesurer pour les années 1910 à 1940 approximativement. Pendant cette période, on lui consacre une ligne budgétaire dans les comptes publics de l'État. Et les chiffres sont élevés relativement parlant. Les dépenses à ce titre oscillent au cours d'une douzaine d'années choisies au hasard de 9 à 22 % des crédits totaux de la Bibliothèque. Le plus haut pourcentage est observé au cours de l'exercice de 1923-1924 (4 722 $ sur des crédits de 21 600 $) et le plus bas en 1935-1936 (2 784 $ sur 30 463 $). Au juger, la situation était à peu près la même au cours de l'exercice de 1959-1960.

Source : Assemblée nationale du Québec

Le poids relatif de l'entreprise de la reliure dans la première partie du XX[e] siècle pourrait être évalué en le comparant aux dépenses enregistrées vers 1980 ou vers 1990. Pour leur part, les autorités de l'époque revinrent souvent sur ce type de dépense à la fin des années 1930. En 1935, le conservateur notait que la reliure coûtait très cher et illustrait ainsi son observation : « Certains journaux [...] dont l'abonnement varie entre $ 5.00 et $ 12.00, forment, à la fin de l'année, six gros volumes dont la reliure de chacun s'élève à $ 12.00, soit pour un seul journal, de $ 77.00 à $ 84.00 par année »[10]. Une décennie plus tard, il décrivit la même situation lors d'une causerie prononcée à Québec[11]. Et les affirmations percutantes ne manquent pas dans le rapport de 1935 : « [...] il faut accorder les 2/3 de cette somme de $ 8,000 (les crédits pour l'exercice) pour la reliure, qui coûte d'ordinaire deux fois plus que pour l'achat des livres brochés [...] la reliure d'un journal coûte parfois dix fois plus que son abonnement » ; « [...] il en coûte plus cher pour faire relier livres, journaux et revues que pour l'achat de ces [...] publications »[12]. René Garneau, un haut fonctionnaire et auteur de *Projet de réorganisation technique* fit des observations identiques[13].

Devant la part importante des crédits alloués à la reliure, les autorités élaborèrent des solutions de rechange et, en particulier, la mise en place d'un atelier interne. G.-E. Marquis en lança l'idée en 1940 afin qu'on y fasse des travaux de réparation[14]. La reliure continua de phagocyter les sommes mises à la disposition de la Bibliothèque à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Aussi mit-on sur pied un atelier en 1965 dans l'intention d'épargner mais aussi de raccourcir les délais d'indisponibilité des volumes. Au premier titre, le directeur souligna dans son rapport pour l'année 1966 que l'atelier avait déjà permis des économies considérables[15]. En 1983-1984, l'atelier coûta 58 000 $ en salaires et en matériel. On donna sans doute quelques travaux à des entreprises extérieures. Bref, on peut évaluer des dépenses de l'ordre de 63 000 $ sur des crédits de 2 900 000 $, soit environ 2,2 %. Par rapport au passé, il semble donc que la reliure ait perdu de l'importance du point de vue pécuniaire tout au moins.

Les délais

Un troisième élément important qui ressort de l'étude sur une longue période des travaux de reliure est l'inévitable laps de temps nécessaire au transport et aux diverses manipulations. Comme on l'a vu plus haut, le conservateur en poste en 1943 informait un abonné que des volumes reçus et catalogués seraient mis à disposition après cinq semaines. Mais il est des cas plus exemplaires. En février 1947, la Bibliothèque confie la reliure de deux caisses de volumes à un atelier de Montréal. Cinq mois plus tard, le conservateur écrit et demande où en est rendu le travail. Les volumes furent expédiés à la Bibliothèque dans les jours qui ont suivi[16]. À la mi-octobre de la même année, on fait parvenir 300 volumes à une relieuse de Saint-Gervais. Le 1[er] février 1948, cette dernière laisse savoir au conservateur que la reliure sera faite à la fin de mars ou au début d'avril. Ce qui signifie encore un délai d'attente du même ordre[17]. Un échange de correspondance entre la même artisane et le bibliothécaire en 1949 révèle que des livres qui lui avaient été livrés en juillet seraient retournés à la Bibliothèque « avant les vacances des Fêtes »[18]. C'est dire que les volumes, souvent les plus récents, étaient hors de portée du lectorat pendant plusieurs semaines.

La mise sur pied d'un atelier au sein de la Bibliothèque en 1965 aurait corrigé la situation. Jean-Charles Bonenfant écrivait trois ou quatre ans plus tard que l'atelier « permet d'accélérer considérablement la reliure des périodiques et, dans certains cas, de placer sur les rayons des ouvrages français non reliés peu de temps après leur acquisition »[19]. Chose sûre, la proximité de l'atelier rendait possibles les coups

d'accélérateur et le peaufinage rapide d'un document demandé mais objet d'une cure de rajeunissement. Encore de nos jours, la Bibliothèque profite, si l'on peut dire, des courts retraits des volumes à réparer.

Conclusion

La période de deux cents ans qu'a connue la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, même survolée à tire-d'aile, révèle quelques faits d'importance. D'abord, « l'emballage » rudimentaire des imprimés a débouché sur un « tout-à-la-reliure » quasi intégral. Puis, cette dernière pratique occasionnait inévitablement des dépenses qui dépassaient le coût d'achat de la documentation elle-même. Enfin, l'inaccessibilité temporaire des volumes acheminés à un atelier extérieur, situé ou à Québec ou à Montréal, pouvait durer de vingt à vingt-cinq semaines.

De nombreux autres thèmes pourraient être creusés ou étudiés. En vrac, on identifiera la multiplication des supports et son impact sur la reliure dite de bibliothèque, les solutions adoptées par les établissements documentaires laurentiens au cours des décennies, les matériaux utilisés, la multiplication des types de reliure, l'histoire des relieurs industriels et commerciaux qui ont marqué le paysage québécois et les procédures qui les rendaient admissibles aux contrats de l'État et les filières suivies.

---

1. Quand Jean-Charles Bonenfant écrit : « dans une bibliothèque, où l'on trouve un nombre considérable d'ouvrages français vendus non reliés, la reliure faite à l'extérieur peut ralentir la mise des livres au service du public » (*Annuaire du Québec*, 1968-1969, p. 367), il veut dire que le volume n'a pas une reliure rigide.
2. Notes préliminaires concernant la politique de la reliure.
3. Lettre de G.-É. Marquis datée du 2 novembre 1943, et adressée à J. Robert Kaine. Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Marquis, dossier 3.5.
4. Sally Grauer, « Bookbinding », dans *Encyclopedia of Library History*, New York, Garland Publishing, 1994, p. 84.
5. *Journaux de l'Assemblée ...*, 1856, p. 10.
6. Le 21 mai 1851, l'Assemblée approuve la soumission de Armour et Ramsay, libraires à Montréal, pour la reliure des *Journaux de la Chambre des communes*, etc. (*Journaux...*, vol. 10, 1851).
7. On devait faire siennes les prémisses des professionnels de la reliure : « Le livre qui doit servir au public doit être d'une extrême solidité, parce que celui ci ne s'engage pas à toujours le respecter » (Jacques Blanchet, *Essai sur la reliure et les relieurs*, Huntingdon, Gazette de Valleyfield, 1947, p. 32).
8. *Journaux de l'Assemblée...*, 1863 (12 février 1863), p. 11.
9. *Ibid.*, 1856, p. 15.
10. *Rapport du bibliothécaire*, 1935, p. 4.
11. G.-É. Marquis, *La Bibliothèque ... son passé, son présent, son avenir*, Québec, 1946, p. 20.
12. *Livres achetés et dons reçus en 1939*.
13. *Bibliothèque du Parlement : projet de réorganisation technique*, mars 1940, p. 5.
14. Lettre datée du 7 octobre 1940 et adressée à Ivan-E. Vallée du ministère des Travaux publics. Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Marquis, dossier 3.8.
15. « Rapport annuel 1966 », dans *Journal des débats*, 2 décembre 1966, p. 30.
16. Archives de l'Assemblée nationale, Fonds Marquis, dossier 4.3.
17. *Ibid.*, dossier 4.5.
18. Lettre datée du 11 décembre 1949 adressée au bibliothécaire. *Ibid.*, dossier 4.9?
19. « La Bibliothèque de la Législature », *Annuaire du Québec 1968-1969*, p. 367.

Exposition de la collection Chauveau

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale présente une nouvelle exposition depuis le 31 octobre dernier. L'exposition porte sur la collection de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890), premier homme politique à occuper le poste de premier ministre du Québec en 1867. La collection, acquise en 1892 et classée bien historique depuis le 30 octobre 2003, est le plus ancien fonds documentaire de la Bibliothèque. Cette exposition sera présentée jusqu'au printemps 2006. Pour obtenir davantage d'informations, on peut communiquer avec M. Martin Pelletier au (418) 528-2272 ou consulter la section Bibliothèque (Livres rares et précieux) du site de l'Assemblée nationale à l'adresse www.assnat.qc.ca.

BRÈVES

(Suite de la page 2)

aux relations interparlementaires entre les sénateurs français et les députés québécois.

5 juillet 2005

- Le président Bissonnet, accompagné de cinq députés, participe du 5 au 9 juillet 2005 à la XXXI[e] session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à Bruxelles, en Belgique. Québec accueillera en 2008 la XXXIV[e] session de l'APF dans le cadre des célébrations entourant le 400[e] anniversaire de la ville.

10 juillet 2005

- M. Antoine Drolet est le nouveau président du conseil d'administration de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Il succède à M. Jean-Paul Champagne. M. Drolet sera secondé par MM. Jacques Brassard, vice-président, Gérald Harvey, secrétaire-trésorier et Lewis Camden, Michel Côté et André Harvey, administrateurs.

1[er] septembre 2005

- Le président de la Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLE) et député de Marquette, M. François Ouimet, et son vice-président, le député de Richelieu, M. Sylvain Simard annoncent que huit personnes seront sélectionnées pour participer aux travaux de la CSLE. Elles constitueront un comité citoyen qui fera valoir le point de vue des électeurs auprès des membres de la Commission et participeront aux auditions que celle-ci tiendra à l'Assemblée nationale et dans plusieurs régions du Québec.

12 septembre 2005

- Le Parlement des sages tient sa 6[e] législature, du 12 au 14 septembre 2005.

14 septembre 2005

- M. André Boulerice démissionne comme député de Sainte-Marie–Saint-Jacques. La composition de l'Assemblée est maintenant la suivante : Parti libéral du Québec 72, Parti québécois 44, Action démocratique du Québec 5, un député est indépendant et trois sièges sont vacants.

15 septembre 2005

- Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, et la présidente-directrice générale de la Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*, M[me] Jeanne L. Blackburn, dévoilent les résultats de la « Grande collecte de livres » lancée à l'Assemblée nationale le 26 avril 2005.

20 septembre 2005

- La Commission de la culture de l'Assemblée nationale amorce des consultations sur le patrimoine religieux dans sept villes du Québec.

28 septembre 2005

- Le président de l'Assemblée nationale a fait parvenir au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) un mémoire concernant l'accessibilité du canal de l'Assemblée nationale du Québec à l'ensemble des abonnés aux services de télédistribution, et ce, tant par câble que par satellite. Ce mémoire a été transmis au nom de l'Assemblée nationale du Québec et avec l'appui des assemblées législatives de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, du Nunavut, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve et du Labrador, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

17 octobre 2005

- La députée de Rosemont et présidente de la Commission de l'administration publique (CAP), M[me] Rita Dionne-Marsolais, copréside à Ottawa le 25[e] congrès de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (FCVI), sur le thème du dialogue avec les citoyens. M[me] Dionne-Marsolais préside le volet du congrès consacré à la réforme parlementaire.

18 octobre 2005

- Reprise des travaux de la 1[re] session de la 37[e] législature.

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET ÉTHIQUE CHEZ LES ÉLUS

Vous pouvez consulter la bibliographie complète sur les Conflits d'intérêts et éthique chez les élus ainsi que les autres bibliographies thématiques dans le site Internet de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/publications/thematiques/index.html.

1. Thomas S. Axworthy. « La crise de la responsabilité au Canada ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 28, n° 2 (été 2005), p. 7-12. www.parl.gc.ca/infoparl/francais/issue.htm?param=168&art=1141

2. Gerard Carney. *Working paper : conflict of interest : legislators, ministers and public officials*. [Site consulté le 2 septembre 2005]. www.transparency.org/working_papers/carney/3c-codes.html

3. Ned Franks. « Les parlementaires et le nouveau code de déontologie ». *Revue parlementaire canadienne*, vol. 28, n° 1 (printemps 2005), p. 11-16. www.parl.gc.ca/infoparl/28/1/28n1_05f_Franks.pdf

4. Oonagh Gay, sous la dir. de Patricia Leopold. *Conduct unbecoming : the regulation of parliamentary behaviour*. London, Politico's, 2004, 378 p. 172.20941 C746 2004

5. Henri Hude. « Le pouvoir » dans *L'éthique des décideurs*. Paris, Presses de la renaissance, 2004, p. 245-256. 172.2 H884 2004

6. Jacques Keables. *Le dossier noir des commandites : l'industrie de l'unité nationale contre la démocratie québécoise*. Outremont, Québec, Lanctôt éditeur, 2004, 178 p. 351.7102748 K24 2004

7. Deirdre McKeown. « Codes of conduct in Australian and some overseas parliaments ». *E-Brief*, (December 1, 2003). www.aph.gov.au/library/intguide/POL/CodeConduct.htm.

8. Guillaume Perrault. *Ni coupables, ni responsables*. Paris, Albin Michel, 2004, 201 p. 344.40288 P454 2004

9. John Price. « Parliamentary standards in the legislative assembly ». *The Parliamentarian [supplement]*, n° Issue Two (2005), p. 17-19.

10. Hugo Roy. « L'éthique gouvernementale au Québec : une histoire fragile » dans *État québécois au XXIe siècle*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2004, p. 459-489. 351.714 E83 2004

11. Bruno Wilhelm Speck. *Conflict of interest : concepts, rules and practices regarding legislators in Latin America*. Lisbonne, ISCTE, octobre 2004, 25 p. http://home.iscte.pt/~ansmd/CC-Speck.pdf